Nº de résolution ou annotations

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal

Mardi 11 février 2025, 19 h au bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1
M. Vincent Deblois, Conseiller du district 2
M. Benjamin Dagar-Magnan, Conseiller du district 3
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5

En l'absence de : Mme France Fortier, mairesse

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne

En présence de la directrice générale Mme Audrey Beaulieu et de la greffière Me Catherine Roy.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Résolution 036-02-2025
Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2. Résolution 037-02-2025
Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES
1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot du conseil municipal
FINANCES
4. Adoption des comptes de février 2025
DIRECTION GÉNÉRALE
5. Adoption de la POL-045-25 - *Politique et procédures de communication remplaçant la POL-035-22*
6. Adoption de la POL-046-25 - *Politique d'évaluation du rendement d'un entrepreneur ou d'un fournisseur*
7. Appui au Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec
8. Demande d'autorisation de droit de passage et d'utilisation de drones lors du 1000 km dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie

APPROVISIONNEMENTS

9. Octroi de mandat des services professionnels pour la réfection de cinq ponceaux situés sur la rue St-Louis (projet 24-03)

10. Octroi de mandat des services professionnels pour la réfection de l'avenue Sainte-Brigitte Nord

11. Octroi de mandat pour des travaux de réhabilitation du puits SBL-4

12. Acquisition de deux (2) camions Ford F-150 en remplacement des unités 28 et 35

13. Acquisition d'une pelle hydraulique et d'une nouvelle remorque de transport

14. Remplacement d'une remorque chauffante à benne basculante pour l'asphalte

GREFFE

15. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2025

16. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025

17. Dépôt de la liste pour des immeubles pour lesquels les taxes demeurent impayées et autorisation de vente pour non-paiement de taxes et autorisation d'enchérir et d'acquérir tout immeuble par la municipalité

RÈGLEMENTS

18. Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement 979-25 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 853-19*

LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Abrogation de la Résolution 365-12-2022

20. Demande de reconnaissance pour le Club de soccer de La Jacques-Cartier

21. Autorisation de signature de l'entente portant sur l'utilisation du terrain de soccer par le Club de soccer Jacques-Cartier

22. Autorisation de signature de l'entente avec le Centre de plein air Lasallien inc. (programme camp d'été)

23. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'initiative citoyenne pour Les remorques fantômes

24. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse - Mégane Leclerc

25. Demande d'aide financière du Club FADOQ SBDL

TRAVAUX PUBLICS

26. Adoption officielle de la démarche de gestion des actifs municipaux

27. Autorisation d'une demande de subvention au Fonds Canadien pour Infrastructures liées au Logement (FCIL)

28. Autorisation de signature pour une demande de consentement municipal des entreprises de réseaux techniques urbains (RTU)

RESSOURCES HUMAINES

29. Embauche de M. Richard Larivière au poste d'opérateur-journalier saisonnier

30. Confirmation d'embauche de M. François Thomassin à titre de Capitaine à la logistique et soutien aux opérations

VARIA

DISPOSITIONS FINALES

31. Période de questions

32. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. Résolution 038-02-2025
<u>Mot du conseil municipal</u>

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

FINANCES

4. Résolution 039-02-2025
Adoption des comptes de février 2025

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 11 février 2025 au montant de 979 566.70 $;
- D'autoriser le paiement des montants associés au bordereau ci-dessous :

EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 11 FÉVRIER 2025	
9254-3686 Québec Inc.	5 173.88 $
Adobe inc.	59.76 $
Adrénaline Sports	74.47 $
Agritex	1 409.96 $
Alexandre Lemieux Net	18 163.96 $
Amazon.com.ca, Inc.	204.02 $
Animation d'activités des loisirs	8 416.12 $
Apple Canada	1.48 $
Arbre Joyeux inc.	919.80 $
Association des bibliothèques publiques du Québec	253.34 $
Association des directeurs généraux des municipalités du Québec	436.91 $
Association des techniciens en prévention incendie du Québec	298.94 $
Automatisation JRT inc.	3 512.00 $
Avantis Coopérative	411.33 $
Belizia Sport	1 155.00 $
Beneva	13 502.06 $
Benny&Co	801.14 $
Biogénie Canada inc.	1 200.68 $
Camions Globocam Québec et Lévis inc.	47.93 $
Camions international Élite ltée	940.23 $
Canac	583.99 $
Capital Propane inc.	586.90 $
Capitale Hydraulique	15.64 $
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	24 245.70 $
Centre de service scolaires des Premières Seigneuries	73 196.17 $
Ceriu	795.63 $
CIBC Costco Mastercard	192.00 $
Cintas Canada Limitée	1 039.67 $
Clé Dynamique Serrurier	206.96 $
COMBEQ	879.56 $
Comptes de dépenses d'employés	346.62 $
Compteurs d'eau du Québec	21 437.57 $
Conception INTERAL inc.	126.48 $
Construction C.R.D. Inc.	13 375.00 $
Cummins est du Canada inc.	4 259.03 $
Dan électrique inc.	450.63 $
Décora-Fleurs	74.73 $
DHC Avocats inc.	194.02 $
Dollarama s.e.c.	935.66 $
Équipements incendies CMP Mayer inc.	477.15 $

Nº de résolution ou annotations

Eurofins EnvironeX	2 175.91 $
Fleetinfo inc.	1 675.10 $
Fondaction CSN 06840	384.62 $
Fonds d'information sur le territoire	4.00 $
Garda World	507.49 $
GDX Ventes Inc.	37.71 $
Graphica impression ltée	689.85 $
Groupe Akifer inc.	21 059.97 $
Groupe ETR	151.77 $
Groupe financier AGA inc.	161.13 $
Groupe Négotel inc.	789.64 $
Hydraulique Chauveau inc.	172.23 $
Hydraulique J.L. inc.	(874.15 $)
Hydro Québec	33 154.01 $
IGA 8162	600.01 $
Journal Le Lavalois	2 037.11 $
Kenotronix	57.43 $
La coopérative de cablodistribution de l'arrière-pays	508.77 $
Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.	3 293.86 $
Le Groupe A&A (LBC Capital]	403.70 $
Le Vaisselier de la Capitale Inc.	13.69 $
Les Entreprises L.T.	1 147.45 $
Les huiles Desroches inc.	11 787.13 $
LexisNexis Canada inc.	101.12 $
Librairie Hannenorak	517.15 $
L'Industrielle Alliance Groupe Financie	43 315.02 $
Louis Bourque, ingénieur	632.36 $
Mack Ste-Foy	306.79 $
Macpek Inc	1 393.58 $
Marcoux Gariépy & Associés s.e.n.c.r.l.	1 103.76 $
Maxxum Gestion d'Actifs	5 001.42 $
MESSER CANADA INC.	143.29 $
Ministre du Revenu du Québec	50 186.83 $
MRC de la Jacques-Cartier	336 958.33 $
Municipalité de Lac Beauport	206.96 $
Notarius	28.56 $
Nvira - Environnement inc	678.35 $
OBV Charlevoix Montmorency	5 999.72 $
ORTEC Environnement Services Inc.	19 940.62 $
Panavidéo	843.06 $
Paré, Ouellet Bigouette & associés	81.79 $
Performdance - École de danse	6 450.10 $
PG Solutions Inc.	81.69 $
Pièces d'autos CPR inc.	786.80 $
Plomberie Ricard'eau-Pro	943.07 $
Postes Canada	34.52 $
Protection incendie PC inc.	42.31 $
Purolator inc.	191.50 $
Receveur Général du Canada	20 015.38 $
Référence Systèmes inc.	2 454.24 $
Remboursements divers	2 400.00 $
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	42 303.26 $
Robitaille Équipement inc.	4 948.53 $

S.o.s. animaux	287.50 $
Sani Orléans inc.	1 552.16 $
SCFP - Section locale 5187	1 213.85 $
SCFP	1 652.44 $
Services FTP	746.70 $
SH Machinerie inc.	2 051.90 $
Société de l'assurance automobile du Québec	120.00 $
Société des Alcools du Québec	(488.55 $)
Société protectrice des animaux de Québec	3 011.71 $
Société québécoise d'information juridique	45.53 $
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada	951.05 $
Sonepar Canada inc.	91.25 $
SPI Santé-Sécurité inc.	103.37 $
Station Service Alpin inc.	160.97 $
Stericycle, ULC	209.04 $
Studios Unis NDL	6 401.81 $
Super C	104.65 $
Syndicat des pompiers et pompières du Québec	1 001.18 $
Thibault & associés	302.76 $
Thomson Reuters Canada	199.08 $
Toromont Cat	1 023.89 $
United Rentals of Canada	620.11 $
Vega Media	200.00 $
Vidéotron	758.52 $
Ville de Québec	105 811.55 $
Vitro Plus Beauport	114.92 $
Voltec Ltée	5 580.90 $
Wajax Limited	16 625.39 $
Xylem Canada LP	618.39 $
Zee Drive	63.97 $
Total des effets présentés au conseil du 11 février	**979 566.70 $**

- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents nécessaires afin que le Service des finances puisse verser les montants associés au bordereau ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

DIRECTION GÉNÉRALE

5. Résolution 040-02-2025
Adoption de la POL-045-25 - Politique et procédures de communication remplaçant la POL-035-22

Considérant nos obligations légales linguistiques imposées par la *Charte de la langue française*, C-11 et la *Politique linguistique de l'État* ;

Considérant que la *POL-045-25 - Politique et procédures de communication remplaçant la POL-035-22* doit être révisée ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

- D'adopter la *POL-045-25 - Politique et procédures de communication remplaçant la POL-035-22* soumise au conseil municipal ;
- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière à signer ladite politique.

Adoptée à l'unanimité

6. Résolution 041-02-2025
<u>Adoption de la POL-046-25 - Politique d'évaluation du rendement d'un entrepreneur ou d'un fournisseur</u>

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) souhaite adopter une politique afin de rendre uniforme et d'encadrer le processus d'évaluation de rendement des entrepreneurs et fournisseurs faisant affaire avec la Ville ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- D'adopter la *POL-046-25 - Politique d'évaluation du rendement d'un entrepreneur ou d'un fournisseur* soumise au conseil municipal ;
- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière à signer ladite politique.

Adoptée à l'unanimité

7. Résolution 042-02-2025
<u>Appui au Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec</u>

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) se dotait, en janvier 2023, de la *Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041*, de façon à assurer une cohérence territoriale en matière de mobilité à l'échelle métropolitaine ;

Considérant que la CMQuébec adoptait, en octobre 2024, le *Plan d'action 2024-2030 de la Vision métropolitaine de la mobilité durable*, issu d'une vaste démarche de mobilisation régionale et que ce dernier identifie le moyen de mise en œuvre prioritaire suivant : « Établir une liste des actions prioritaires visant à répondre rapidement aux besoins des citoyens et à améliorer l'efficacité des interconnexions en transport collectif » ;

Considérant que la CMQuébec adoptait, en octobre 2024, le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* et que ce plan constitue la vision commune de la CMQuébec, de ses composantes et des quatre autorités organisatrices de transport du territoire métropolitain quant actions prioritaires à déployer afin d'améliorer à court terme les services de transport collectif dans la région, notamment dans les secteurs périphériques et périurbains ;

Considérant que le budget récurrent requis afin de déployer le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* pour fournir une offre adéquate minimale en transport collectif et harmonisée sur l'ensemble de la CMQuébec atteint un montant de 24,6 M$ annuellement ;

Considérant que sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, l'offre de transport collectif actuelle n'est pas optimale et ne permet pas de répondre aux besoins grandissants de sa population en matière de mobilité durable ;

Considérant que le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* permettrait notamment, sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier :

- d'assurer la pérennité et le développement de l'offre de services régionale nécessitant des investissements importants compte tenu :
  - de la configuration du territoire qui entraine la nécessité d'opérer avec plusieurs véhicules ;
  - des modalités actuelles des programmes d'aide financière.
- d'augmenter la fréquence et étendre l'offre de services régionale en dehors des heures de pointe, les jours fériés et la fin de semaine ;
- de mettre en place les infrastructures technologiques et assurer leurs frais d'exploitation pour faciliter le transfert modal, et permettre aux clientèles d'acquérir leurs titres en ligne.

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- D'appuyer le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec* (CMQuébec) (octobre 2024), préparé par la CMQuébec avec le soutien de ses composantes et des autorités organisatrices de transport du territoire ;
- D'appuyer la CMQuébec dans sa demande au gouvernement du Québec afin de prévoir les sommes récurrentes nécessaires à son déploiement.

Adoptée à l'unanimité

8. Résolution 043-02-2025
Demande d'autorisation de droit de passage et d'utilisation de drones lors du 1000 km dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) a reçu une demande d'utilisation de drones et de droit de passage du convoi de cyclistes participant au 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie, qui se tiendra du 12 au 15 juin 2025 ;

Considérant que le 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie est un événement cycliste favorisant l'activité physique et l'adoption des saines habitudes de vie dans les écoles primaires du Québec ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable des différents services concernés ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- D'autoriser l'utilisation de drones et le droit de passage du convoi de cyclistes participants au 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie sur le territoire de la Ville, selon le trajet fourni par l'organisme, étant donné que cet événement n'occasionne aucun enjeu sur la voie publique ni en matière de sécurité publique ;
- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'autorisation d'utilisation de drones et de droit de passage.

Adoptée à l'unanimité

APPROVISIONNEMENTS

9. Résolution 044-02-2025
Octroi de mandat des services professionnels pour la réfection de cinq ponceaux situés sur la rue St-Louis (projet 24-03)

Considérant le souhait du conseil de procéder à la réfection de cinq (5) ponceaux situés sur la rue Saint-Louis tel que présenté dans le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025 ;

Considérant la Résolution 179-06-2024 octroyant un mandat à Stantec Experts-conseil ltée pour des services professionnels pour les activités d'ingénierie sur la rue Saint-Louis ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le mandat initial pour la préparation finale des plans et devis ;

Considérant la recommandation favorable du Service des finances ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- D'octroyer le mandat à Stantec Experts-Conseils ltée pour des services professionnels pour la réfection de cinq (5) ponceaux situés sur la rue St-Louis (projet 24-03), et ce, au montant de 88 174.33 $ (taxes incluses) ;
- Que le montant soit financé à même le *Règlement 938-23 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 800 000 $* ;
- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer le contrat et tout document y afférent ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à ce contrat selon les modalités établies entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

10. Résolution 045-02-2025
<u>Octroi de mandat des services professionnels pour la réfection de l'avenue Sainte-Brigitte Nord</u>

Considérant que la Ville a fait une demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

Considérant qu'il y a lieu de réorienter le projet afin de permettre une plus grande flexibilité dans le choix des interventions sans les contraintes du programme de subvention ;

Considérant le respect des dispositions du *Règlement 865-19 - Règlement de gestion contractuelle* ;

Considérant la recommandation favorable du Service des finances ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que le contrat soit octroyé à la firme Arpo Groupe-Conseil, et ce, au montant de 46 104.98 $ (taxes incluses) pour modifier les plans et devis et effectuer la surveillance du bureau et du chantier ;
- Que le montant soit financé à même le *Règlement 938-23 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 800 000 $* ;
- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer le contrat et tout document y afférent ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à ce contrat selon les modalités établies entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

11. Résolution 046-02-2025
<u>Octroi de mandat pour des travaux de réhabilitation du puits SBL-4</u>

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) a pour objectif de restaurer la performance du puits SBL-4 et de garantir un approvisionnement en eau potable suffisant pour la Ville ;

Considérant que la Ville reçu deux (2) offres de service ;

Considérant le respect des dispositions du *Règlement 865-19 concernant de gestion contractuelle* ;

Considérant la recommandation favorable du Service des finances ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que le contrat pour la coordination et la supervision soit octroyé à Ogéo Inc., et ce, au montant de 5 697.01$ (taxes incluses) ;
- Que le contrat pour la réalisation des travaux de nettoyage et de réhabilitation soit octroyé à Samson et Frères, et ce, au montant de 25 380.73 $ (taxes incluses) ;
- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les contrats et tous les documents y afférents ;
- D'autoriser le paiement des montants afférents à ces contrats selon les modalités établies entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

12. Résolution 047-02-2025
<u>Acquisition de deux (2) camions Ford F-150 en remplacement des unités 28 et 35</u>

Considérant que les unités 28 et 35 ont dépassé la durée de vie théorique de dix (10) ans, définie pour les camionnettes utilisées par les travaux publics ;

Considérant que le remplacement des unités 28 et 35 s'inscrit dans une logique de gestion responsable des actifs municipaux ;

Considérant qu'une demande de prix a été demandée à trois (3) entreprises ;

Considérant que les deux camionnettes soumises par l'Ange-Gardien Ford répondent davantage aux besoins du Service des travaux publics ;

Considérant le respect des dispositions du *Règlement 865-19 - Règlement de gestion contractuelle* ;

Considérant la recommandation favorable du Service des finances ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- De procéder à l'achat du véhicule F-150 chez l'Ange-Gardien Ford en remplacement de l'unité 28, et ce, pour un montant de 64 000 $ (taxes incluses) ;
- De procéder à l'achat du véhicule F-150 chez l'Ange-Gardien Ford en remplacement de l'unité 35, et ce, pour un montant de 66 000 $ (taxes incluses) ;
- Que les montants soient financés à même le *Règlement 938-23 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 800 000 $* ;
- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière ou la coordonnatrice à la gestion des appels d'offres et aux approvisionnements à signer tous les documents d'achat ;
- D'autoriser les paiements des montants afférents à l'achat des véhicules F-150 à l'Ange-Gardien Ford.

Adoptée à l'unanimité

13. Résolution 048-02-2025
<u>Acquisition d'une pelle hydraulique et d'une nouvelle remorque de transport</u>

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite procéder à l'acquisition d'une pelle hydraulique et d'une nouvelle remorque de transport afin de compléter sa flotte de véhicules au Service des travaux publics ;

Considérant qu'une demande de prix a été déposée à quatre (4) entreprises ;

Considérant le respect des dispositions du *Règlement 865-19 - Règlement de gestion contractuelle* ;

Considérant la recommandation favorable du Service des finances ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- De procéder à l'achat d'une pelle hydraulique de Caterpillar 304 chez Toromont, et ce, pour un montant de 119 574.00 $ (taxes incluses) ;
- De procéder à l'achat d'une remorque avec une capacité de 16 300 lbs chez Remorque.ca, et ce, au montant de 23 857.31 $ (taxes incluses) ;
- Que le montant soit financé à même le *Règlement 938-23 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 800 000 $* ;
- De procéder à la vente de la remorque unité 52 ;
- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la directrice générale ou la directrice générale à signer tous les documents d'achat ;
- D'autoriser les paiements des montants afférents à l'achat de la pelle hydraulique et de la remorque mentionnées ci-haut selon les modalités établies entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

14. Résolution 049-02-2025
<u>Remplacement d'une remorque chauffante à benne basculante pour l'asphalte</u>

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) souhaite procéder au remplacement de la remorque chauffante à benne basculante pour l'asphalte ;

Considérant que la Ville a procédé par demande de prix ;

Considérant que la Ville a reçu deux (2) offres dont celle qui correspond le mieux à nos besoins est celle de Cam-Concept inc. ;

Considérant le respect des dispositions du *Règlement 865-19 concernant de gestion contractuelle* ;

Considérant la recommandation favorable du Service des finances ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que le contrat soit octroyé à Cam-Concept inc., et ce, au montant de 103 155.57 $ (taxes incluses) pour le remplacement de la remorque chauffante à benne basculante pour l'asphalte ;

- Que le montant soit financé à même le *Règlement 938-23 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 800 000 $* ;

- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer le contrat et tout document y afférent ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à ce contrat selon les modalités établies entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

15. Résolution 050-02-2025
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Ville ;
- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière à signer ledit procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité
Le conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan s'abstient de voter

16. Résolution 051-02-2025
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Ville ;
- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière adjointe à signer ledit procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

17. Résolution 052-02-2025
Dépôt de la liste pour des immeubles pour lesquels les taxes demeurent impayées et autorisation de vente pour non-paiement de taxes et autorisation d'enchérir et d'acquérir tout immeuble par la municipalité

Conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV), RLRQ, c. C-19, la trésorière dépose un état indiquant les immeubles pour lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, en date du 11 février 2025 ;

Considérant que l'article 536 de la LCV prévoit que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise de la mairesse ou d'une autre personne sur autorisation du conseil lors de l'enchère publique ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- D'autoriser la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière ou la greffière adjointe à procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes sur lesquelles les taxes imposées de 2022 n'ont pas été payées ;
- De désigner et d'autoriser à titre de représentantes de la Ville, Mme Audrey Beaulieu, directrice générale ou Mme Ariane Tremblay, directrice générale adjointe et trésorière (comme substitut) afin de pouvoir enchérir et se porter acquéreur d'immeubles, pour et au nom de la Ville, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, conformément à l'article 536 de la LCV et qu'elles sont autorisées à signer tout document d'enregistrement relatif à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

18. Résolution 053-02-2025
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 979-25 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 853-19

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19*, le conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le *Règlement 979-25 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 853-19*. Le projet de règlement est présenté et déposé.

LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Résolution 054-02-2025
Abrogation de la Résolution 365-12-2022

Considérant l'adoption de la Résolution 365-12-2022, le 13 décembre 2022, autorisant la ratification de l'entente ENT2022-003 avec le Club des Lions pour l'utilisation des locaux de la Ville ;

Considérant l'avis de dissolution du Club des Lions ;

Considérant la résiliation de la reconnaissance de cet organisme ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'abroger la Résolution 365-12-2022.

Adoptée à l'unanimité

20. Résolution 055-02-2025
Demande de reconnaissance pour le Club de soccer de La Jacques-Cartier

Considérant que le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire a reçu une demande de reconnaissance du Club de soccer de La Jacques-Cartier ;

Considérant que le conseil municipal souhaite reconnaitre le Club de soccer de La Jacques-Cartier, afin d'offrir la possibilité aux jeunes joueurs de soccer de la Ville de pratiquer leur sport ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- De reconnaître Le Club de soccer de La Jacques-Cartier comme organisme de la Ville dans la catégorie « mandataire ».

Adoptée à l'unanimité

21. Résolution 056-02-2025
Autorisation de signature de l'entente portant sur l'utilisation du terrain de soccer par le Club de soccer Jacques-Cartier

Considérant que le conseil municipal souhaite convenir d'une entente entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et l'organisme Le Club de soccer Jacques-Cartier (CSJC) quant à l'utilisation du terrain de soccer par le Club de soccer de La Jacques-Cartier pour poursuivre leurs activités ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

22. Résolution 057-02-2025
Autorisation de signature de l'entente avec le Centre de plein air Lasallien inc. (Saiso) (programme camp d'été)

Considérant que le conseil municipal a décidé de confier à l'externe le programme du camp d'été à l'organisme le Centre de plein air Lasallien inc. (Saiso) pour une seconde année ;

Considérant que le montant pour ce mandat est prévu au budget 2025 ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

23. Résolution 058-02-2025
Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'initiative citoyenne pour Les remorques fantômes

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2025, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) a reçu une demande d'aide financière de Mme Carolane Dompierre afin de réaliser l'activité « Les remorques fantômes » au stationnement du parc des Saphirs qui aura lieu le 31 octobre 2025 de 17 h à 20 h ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'octroyer une assistance financière de 750 $ à Mme Carolane Dompierre afin de réaliser l'activité « Les remorques fantômes » au stationnement du parc des Saphirs qui aura lieu le 31 octobre 2025 de 17 h à 20 h ;
- Que ce montant de 750 $ soit pris à même le poste budgétaire 02-702-90-991 ;
- D'autoriser le paiement de l'aide financière à Mme Carolane Dompierre selon les modalités établies par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

24. Résolution 059-02-2025
<u>Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse - Mégane Leclerc</u>

Considérant la demande d'aide financière de Mme Mégane Leclerc, jeune athlète de cheerleading de 17 ans, habitant à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville), dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse ;

Considérant qu'elle a été sélectionnée pour participer au Championnat Mondial de cheerleading à Orlando, le 25 avril 2025 ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 400 $ à Mme Mégane Leclerc pour sa participation au Championnat Mondial de cheerleading à Orlando le 25 avril 2025, conformément à la *Politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté* ;
- D'autoriser le paiement de l'aide financière à Mme Mégane Leclerc selon les modalités déterminées par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

25. Résolution 060-02-2025
<u>Demande d'aide financière du Club FADOQ SBDL</u>

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) a reçu au mois d'octobre 2024 une demande d'aide financière du Club FADOQ SBDL ;

Considérant qu'au cours de la dernière année, le Club FADOQ SBDL a perdu l'un de ces partenaires majeurs, soit le Club Lions de Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Considérant que ce partenariat contribuait à maintenir au plus bas le montant demandé pour certaines activités ;

Considérant que la Club FADOQ SBDL souhaite poursuivre sa mission d'améliorer la qualité de vie et diminuer les risques liés à l'isolement des aîné(e)s de la Ville ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 4000 $ au Club FADOQ SBDL afin que ce dernier puisse poursuivre sa mission d'améliorer la qualité de vie et de diminuer les risques liés à l'isolement des aîné(e)s résident(e)s de la Ville ;
- D'autoriser le paiement de l'aide financière au Club FADOQ SBDL selon les modalités déterminées par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS

26. Résolution 061-02-2025
<u>Adoption officielle de la démarche de gestion des actifs municipaux</u>

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens et citoyennes ;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

Considérant que la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

Considérant que la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- Que la Ville s'engage à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Que la Ville s'engage à transmettre le sommaire PGA-EAU au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard le 31 décembre 2026 et les informations requises par ce dernier ;
- Que le conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du MAMH.

Adoptée à l'unanimité

27. Résolution 062-02-2025
Autorisation d'une demande de subvention au Fonds Canadien pour Infrastructures liées au Logement (FCIL)

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) souhaite assurer l'accès à une eau potable de qualité tout en permettant un développement résidentiel et économique structuré ;

Considérant que la Ville doit autoriser le dépôt de la demande de subvention, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- D'autoriser la présentation d'une demande de subvention au Fonds Canadien pour Infrastructures liées au Logement (FCIL) afin de moderniser notre réseau d'eau potable et de permettre la construction de nouveaux logements, l'optimisation des services et la pérennité de nos infrastructures ;
- De certifier que la mairesse ou la mairesse suppléante et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière sont dûment autorisées à signer une entente incluant la convention d'aide financière et tout document y afférent, si applicable, à cet effet avec le Fonds Canadien pour Infrastructures liées au Logement (FCIL).

Adoptée à l'unanimité

28. Résolution 063-02-2025
Autorisation de signature pour une demande de consentement municipal des entreprises de réseaux techniques urbains (RTU)

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) reçoit à l'occasion des demandes de consentement municipal par des entreprises de réseaux techniques urbains (RTU) afin de procéder à l'entretien et à l'amélioration de leurs infrastructures, qui se situent dans l'emprise municipale ou sur les propriétés de la Ville ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- D'autoriser les personnes suivantes à acquiescer à une demande de consentement municipal :
  - Maire(esse) ;
  - Directeur(trice) général(e) ;
  - Directeur(trice) général(e) adjoint(e) et trésorier(ère);
  - Directeur(trice) du Service des travaux publics ;
  - Directeur(trice) du Service de l'aménagement du territoire.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

29. Résolution 064-02-2025
Embauche de M. Richard Larivière au poste d'opérateur-journalier saisonnier

Considérant les besoins du Service des travaux publics ;

Considérant l'affichage du poste d'opérateur-journalier saisonnier ;

Considérant la candidature de M. Richard Larivière ;

Considérant la recommandation favorable de la direction des travaux publics et de la direction générale ;

Considérant la convention collective des cols bleus en vigueur ;

Sur la proposition du conseiller M. Vincent Deblois

Il est résolu :

- D'embaucher M. Richard Larivière, à titre d'opérateur-journalier, poste régulier saisonnier, à temps plein, aux conditions prévues à la convention collective des cols bleus et aux conditions mentionnées à la description du poste d'opérateur-journalier saisonnier.

Adoptée à l'unanimité

30. Résolution 065-02-2025
Confirmation d'embauche de M. François Thomassin à titre de Capitaine à la logistique et soutien aux opérations

Considérant la fin de la période probatoire de M. François Thomassin ;

Considérant que M. François Thomassin répond aux exigences du poste ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale et de l'intérim de la direction du Service de la sécurité publique ;

Sur la proposition du conseiller M. Vincent Deblois

Il est résolu :

- De confirmer M. François Thomassin, à titre de capitaine à la logistique et support aux opérations, poste régulier, à temps plein.

Adoptée à l'unanimité

VARIA

DISPOSITIONS FINALES

31. Résolution 066-02-2025
Période de questions

À 20 h 13 la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 et au *Règlement 969-24 décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal.*

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus. La période de questions s'est terminée à 20 h 28.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

32. Résolution 067-02-2025
Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 28.

Adoptée à l'unanimité

La mairesse suppléante,

Mme Michèle Dufresne

La greffière,

Me Catherine Roy